



Signataire : Pierre Conne

Date de dépôt : 24 novembre 2022

Question écrite urgente

Faut-il sacrifier le service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent des HUG pour tenter de sauver le département de l'instruction publique de son naufrage ?

Historique et contexte politique

Les enfants qui rencontrent des difficultés de développement dans le domaine de la communication, des interactions sociales et du comportement peuvent être admis dès leur plus jeune âge dans les hôpitaux de jour spécialisés du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SPEA) des HUG.

Dans ces centres, les équipes **soignantes ET éducatives** sont constituées de professionnels spécialisés : éducateur spécialisé, enseignant spécialisé (**rattaché au DIP**), assistant social, psychologue, logopédiste, psychomotricien et pédopsychiatre.

Ces experts s'intéressent **ensemble** à chaque enfant pour voir où il se situe au niveau de ses capacités (de jeu, de langage, etc.), de son développement émotionnel et cognitif, mais aussi de ce qui lui plaît. Ces observations permettent de faire une évaluation des compétences de l'enfant, et de déterminer les domaines dans lesquels il aura le plus besoin de soutien. Elles servent à déterminer le type d'intervention qui conviendra le mieux à l'enfant et à construire un plan de traitement ou un programme pour la semaine, avec des jeux et des activités pédagogiques éducatives et thérapeutiques qui le feront progresser.

Ce modèle thérapeutique et socio-éducatif intégré s'est développé progressivement depuis plus de 40 ans. Il est devenu une référence internationale : c'est un des fondements du projet de la **Maison de l'Enfant et de l'Adolescent** qui sera inaugurée en 2023, sa construction étant

majoritairement financée par une fondation privée genevoise et la fondation Children Action. Cette nouvelle institution aura pour vocation de créer une passerelle entre le monde médical et les domaines scolaire, social et culturel dans le but de déstigmatiser le lieu, de favoriser l'interdisciplinarité et de faciliter les relations avec le monde extérieur.

A l'origine, les centres de jour spécialisés du SPEA s'occupaient en priorité des enfants en âge préscolaire, l'office médico-pédagogique (OMP) quant à lui s'occupait en priorité des enfants en âge scolaire, également sur le modèle interdisciplinaire. Les professionnels du SPEA et de l'OMP travaillaient alors en bonne intelligence, la main dans la main, et trouvaient à leur niveau des solutions consensuelles leur permettant de progresser avec justesse.

Par la suite, en raison des besoins croissants de l'OMP de pouvoir accueillir davantage d'enfants en âge scolaire, les centres de jour spécialisés du SPEA se sont davantage ouverts à ces enfants plus âgés, jusqu'à 8 ans. Cette réponse pragmatique et efficace s'est faite une fois encore dans un esprit de complémentarité entre ces deux institutions.

Les choses ont été rendues progressivement plus difficiles depuis 2015 en raison d'impulsions politiques :

- les *Centres thérapeutiques*, dont la dénomination désignait les structures thérapeutiques et socio-éducatives de l'OMP, débaptisés et renommés *Ecoles de pédagogie spécialisée* ;
- la ferme volonté du DIP de contraindre l'OMP à se limiter à un rôle pédagogique en se déchargeant de la partie médicale thérapeutique et sociale sur les HUG, sans pour autant transférer les moyens financiers du DIP aux HUG ;
- la décision du DIP de disjoindre le préscolaire du scolaire.

En conséquence, le SPEA recentrera l'activité de ses hôpitaux de jour pour des enfants en âge préscolaire. Cette transition est prévue pour l'entrée dans la MEA en 2023 avec un étage de ce nouveau bâtiment entièrement dédié à cette activité.

Problème actuel

Récemment, le Conseil d'Etat a annoncé officiellement sa décision de transférer dès 2023 le financement d'une mission d'intérêt général (MIG) des HUG au DIP, soit un montant de 1 260 000 francs correspondant à la masse salariale des 14,2 ETP de professionnels spécialisés qui assurent la prise en charge des enfants dans les hôpitaux de jour spécialisés du SPEA. Les

professionnels concernés sont une vingtaine de personnes, toutes spécialisées (éducateur spécialisé, assistant social, psychologue, logopédiste, psychomotricien, pédopsychiatre).

Ni les cadres ni les collaborateurs de ces structures n'ont pu obtenir confirmation ou infirmation de cette décision. Ce flou induit une incapacité totale de se projeter d'une manière ou d'une autre et d'agir intelligemment.

Questions

Mes questions portent sur l'existence ou non d'une telle décision, ses motifs, ses buts, le devenir des enfants qui y sont pris en charge, le devenir des collaborateurs et l'avenir du projet de la Maison de l'Enfant et de l'Adolescent :

- 1. Pourquoi cette MIG est-elle retirée des HUG alors que les HUG ont développé un programme cohérent avec sa mission et qui renforce un secteur actuellement en souffrance : la petite enfance ?*
- 2. Pour quelle(s) raison(s) les enfants les plus jeunes devraient-ils être moins bien traités que les enfants en âge scolaire, alors qu'il n'est plus à démontrer que les prises en charge les plus précoces sont les plus efficaces et ont les meilleurs retours sur investissement d'un point de vue humain et financier ?*
- 3. Quelle est la logique de laisser vides de nouveaux locaux qui ont été construits et aménagés spécifiquement dans la MEA pour cette activité alors que l'Etat recherche désespérément des locaux ?*
- 4. La fondation privée genevoise et la fondation Children Action qui ont financé la MEA ont-elles été informées du fait que le projet initial est en passe d'être revu à la baisse et redéfini ?*
- 5. Si la décision de transférer cette MIG des HUG au DIP se concrétise, une confirmation écrite pourrait-elle être adressée sans délai aux HUG, afin de leur permettre d'organiser rapidement le transfert des collaborateurs et des patients ainsi que de restructurer l'activité initialement prévue au sein de la MEA ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.